

## La petite poste de Lyon

*Nous abordons rarement dans cette newsletter la préphilatélie qui est, rappelons-le, l'étude des marques postales antérieures à l'apparition du timbre. Cette spécialité effraie parfois les collectionneurs non initiés, qui la perçoivent comme complexe à déchiffrer et difficile à comprendre. À tort, à notre avis, car la préphilatélie, en plus d'être passionnante d'un point de vue historique, n'est pas si ardue à explorer, à condition d'y consacrer un peu de temps et d'attention. C'est donc dans l'espoir de susciter de nouvelles vocations que nous republions aujourd'hui le très bel article de Georges Chapier, consacré à la petite poste de Lyon, paru dans l'Echo de la Timbrologie du 31 mars 1941. Bonne lecture !*

“Vers le milieu du XVIIIe siècle, le service des postes, s'il était fort bien organisé en France en ce qui concerne les relations avec l'ensemble du territoire de la monarchie et avec l'étranger, ne permettait pas de correspondre à l'intérieur même des villes.

C'est ainsi, par exemple, qu'un Parisien pouvait très bien confier aux postes royales une lettre à destination de n'importe quelle ville de France ou d'Europe. Par contre, il éprouvait les plus grandes difficultés à toucher un correspondant habitant Paris et devait, pour cela, soit faire porter sa lettre par un laquais, soit recourir aux bons soins d'un commissionnaire.

Déjà, au XVII<sup>e</sup> siècle, M. de Villayer avait tenté de porter remède à cette situation en essayant de créer à Paris un service de poste locale pour lequel il obtint un privilège royal par lettres patentes en date du 18 Juillet 1653, mais cette initiative avait échoué devant l'indifférence du public qui allait jusqu'à glisser des souris dans les boîtes aux lettres qui avaient été posées dans Paris.

En 1680, un système similaire fut instauré avec plus de bonheur à Londres par un commerçant, William Dockwra, et fut incorporé cinq ans plus tard à la Ferme générale des Postes.

C'est en s'inspirant de ce procédé que Piarron de Chamousset, conseiller maître à la Chambre des Comptes, créa en 1758 un service de « petite poste » qui, par lettres patentes du 5 mars de la même année, reçut l'autorisation du roi Louis XV et, grâce à une organisation remarquable, fonctionna à l'entière satisfaction du public.



Carte maximum de 1961 représentant un facteur de la petite poste de Paris.

Il fallut dix-huit ans pour que ce système eut des rejets. C'est, en effet, seulement vers 1776 que la ville de Bordeaux vit naître la « petite poste » provinciale.

Un an après, la ville de Lyon adoptait à son tour le même système. C'est à Dagron de la Motte qu'est due l'initiative de cette « petite poste » pour laquelle lui fut accordée, par lettres patentes du 13 Septembre 1777, une autorisation d'exploitation valable pour trente ans.

Nous possédons sur cette initiative deux pièces capitales. Ce sont deux avis officiels de l'administration municipale de Lyon, l'un informant le public de l'organisation du nouveau service, l'autre donnant tous les détails sur son fonctionnement.

Il ressort de ces documents que la « petite poste » de Lyon commença à fonctionner le 1er Janvier 1778, et s'étendait dans un rayon d'environ vingt kilomètres autour de la ville.

Dans la cité même, étaient installées soixante-dix boîtes aux lettres, placées pour la plupart chez des épiciers et marchands de tabac. Le public avait aussi la faculté de donner les lettres aux facteurs qui portaient, nous dit l'avis, « en forme de giberne un petit coffret de cuir fermé au cadenas où les lettres sont introduites par une ouverture telle qu'elles ne puissent être retirées qu'après ouverture du cadenas», ce qui constituait, en fait, de véritables boîtes aux lettres portatives.

Le nombre des facteurs était de seize pour la ville et les faubourgs, plus quelques surnuméraires. Les facteurs faisaient sept tournées par jour. La première tournée avait lieu, en hiver, à six heures du matin et, en été, à cinq heures du matin. La dernière tournée était effectuée en toutes saisons à six heures du soir.

Chaque facteur était muni d'un instrument sonore appelé « claquette », formé d'une planche de bois muni d'un manche mobile en fer, à l'aide duquel il annonçait son passage. Cependant, l'usage de cet appareil était interdit au cours de la première tournée du matin, afin, disait le règlement, « de ne point

interrompre inutilement les dames qui sont encore dans les bras du sommeil  
», souci de galanterie qui paraîtrait bien intempestif de nos jours.





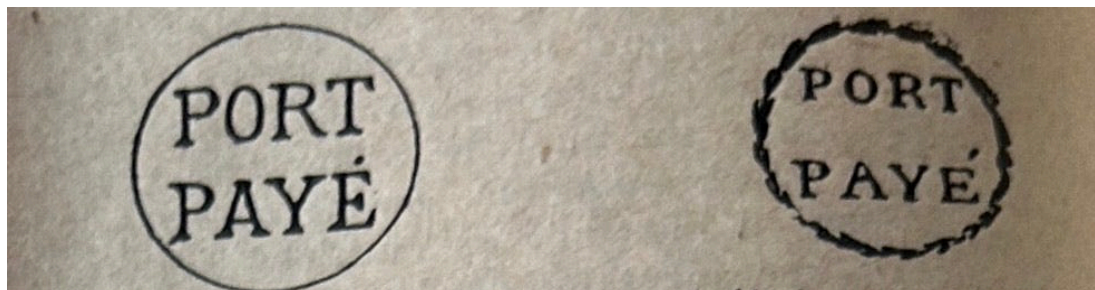
“Claquette” utilisée par les facteurs de la Petite poste, appelée aussi cliquette ou ténèbre dans la littérature spécialisée. Cet instrument a pour finalité de permettre au facteur de signaler son passage aux personnes attendant une lettre. L'objet se tient par la poignée du haut et s'agit de manière à faire heurter les pièces métalliques fixées de part et d'autre de la pièce de bois. Source : Musée de la Poste.

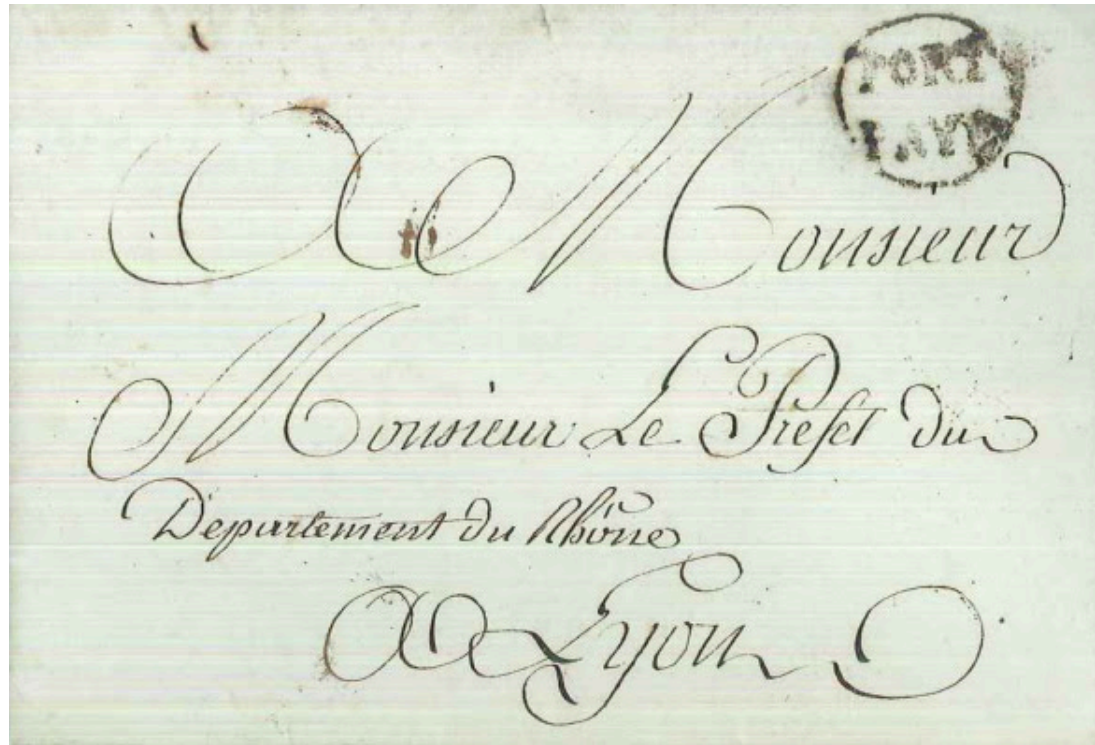
Les premiers facteurs furent, paraît-il, choisis avec un soin tout particulier. Ils devaient posséder de réelles aptitudes à la marche et présenter toutes les qualités requises de fidélité, de probité et d'intelligence afin de mériter la confiance du public. La discipline était des plus strictes et toute faute dans le service était sévèrement punie.

Le tarif des lettres était de deux sols dans Lyon et de trois sols pour la banlieue. Il en coûtait trois sols par once pour transporter les colis. Le port pouvait indifféremment être payé à l'avance ou être laissé à la charge du destinataire.

Rien ne fut négligé pour assurer le succès de l'entreprise. L'avis au public insiste sur les avantages de la petite poste et fait ressortir, notamment, les facilités qu'elle apportera aux négociants qui pourront communiquer avec leurs commis, et aussi aux parents qui recevront des nouvelles de leurs enfants placés en nourrice car, dit l'imprimé, « Le nombre de nourrissons est immense, les femmes du bas étage étant aussi occupées que les hommes aux manufactures ». Dans le même ordre d'idées on signalait que la correspondance serait rendue plus facile avec les curés pour trouver des nourrices, curieuse publicité qui offre d'intéressants aperçus sur les us et coutumes d'une époque.

Les marques postales utilisées au cours du fonctionnement de la petite poste furent nombreuses. Il y eut d'abord les estampilles indiquant que le port avait été payé ou non. Celles de « port payé » furent au nombre de trois. La première utilisée contenait les lettres "P. P." dans un cercle. Les deux autres renfermaient les mots "port payé", dont un simple et l'autre formé de feuilles de laurier :

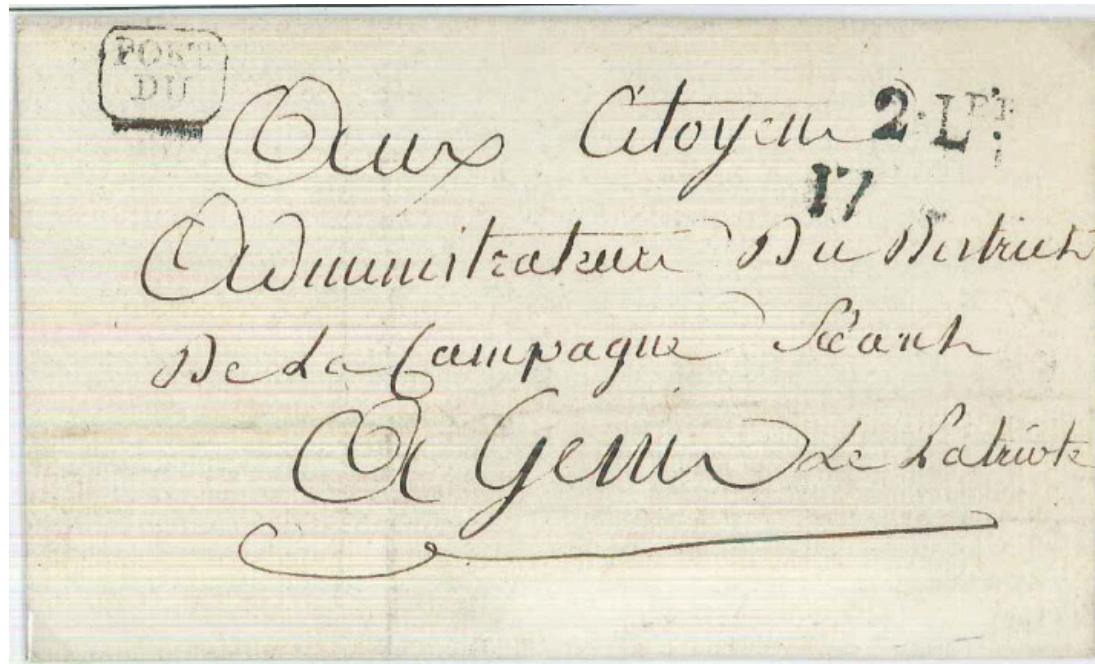




Lettre adressée au préfet du Rhône avec marque PORT PAYE dans un cercle simple.

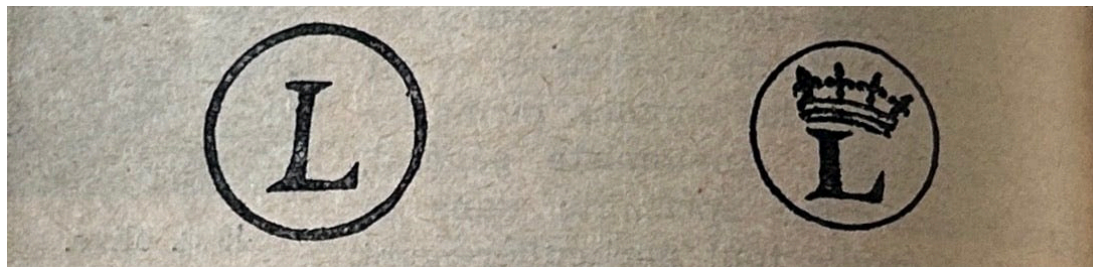
Les lettres dont le port restait à payer recevaient des cachets contenant les mots "port dû", soit dans un rectangle aux angles droits ou cassés, soit dans un cercle :



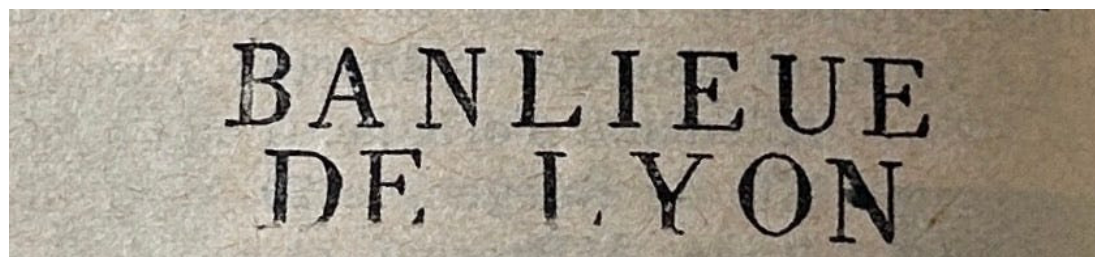


Lettre avec marque PORT DU dans un rectangle aux bords cassés. A noter également le cachet indiquant la date de départ (17) et le numéro de la levée (2 Lée) - voir explications ci-dessous.

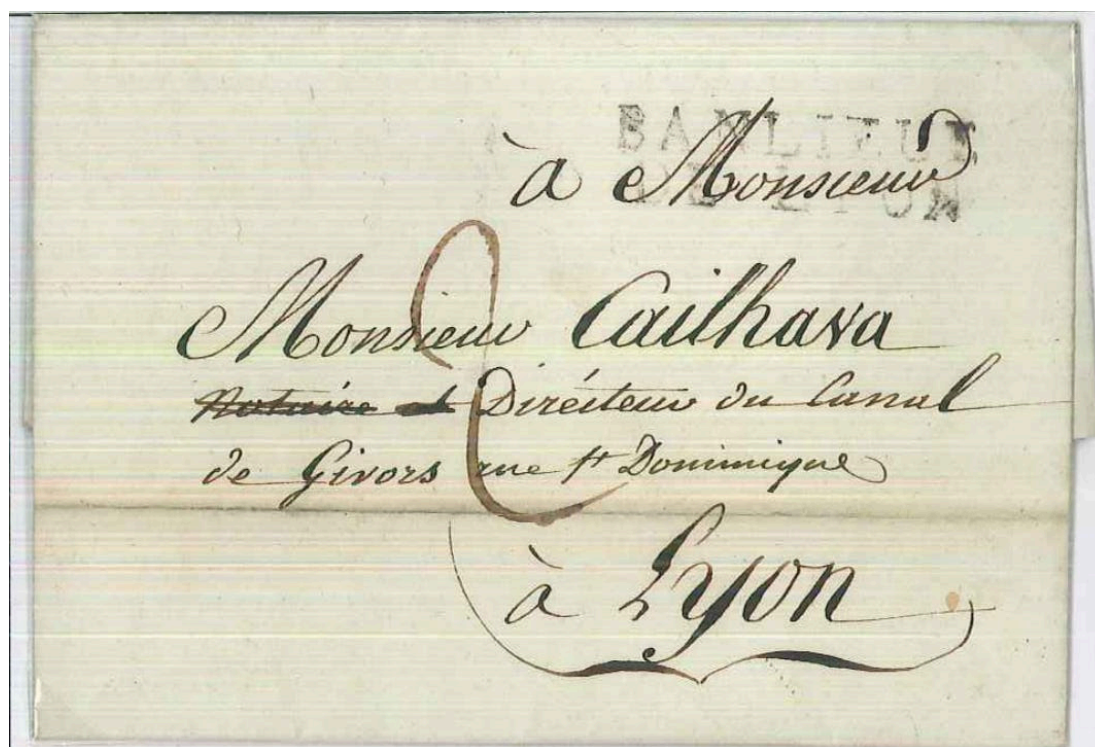
Au départ de Lyon, aucun cachet particulier n'était au début apposé. Toutefois, vers la fin du XVIIIe siècle, on fut usage d'estampille circulaire contenant la lettre L, seule ou surmontée d'une couronne penchée :



En banlieue, les lettres reçurent, vers la même époque, des griffes portant les mots BANLIEUE ou BANLIEUE DE LYON (en deux lignes), et qui servaient à indiquer la différence de tarif. On trouve aussi des plis portant le nom de la localité de départ. Le catalogue des Estampilles signale les noms suivants: Givors, Mornant, Charly, Chasselay, Curis, Saint-Rambert.



BANLIEUE  
DE LYON

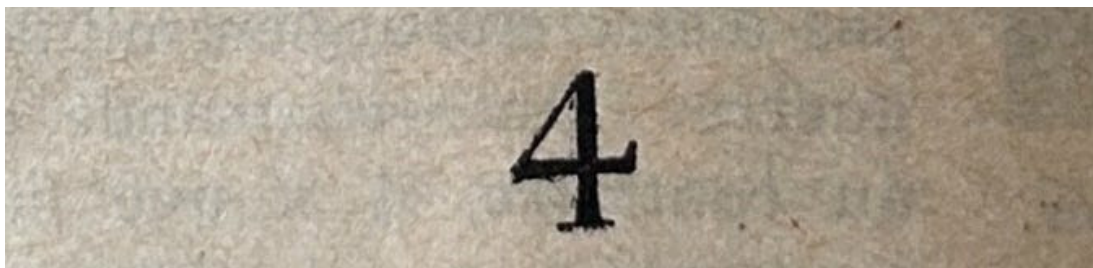


BANLIEUE  
DE LYON

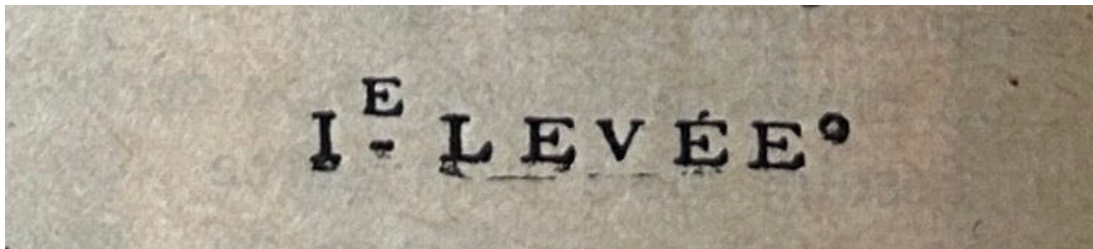
à Monsieur  
Monsieur Caillava  
~~Administrateur~~ Directeur du Canal  
de Givors Rue St. Dominique  
à Lyon

Lettre avec marque "banlieue de Lyon" et taxe 2 décimes  
manuscrite.

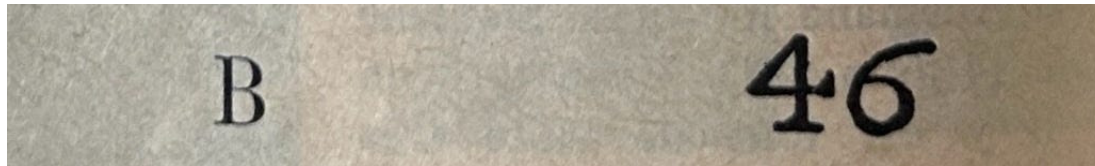
La date de départ était indiquée à l'aide d'un simple chiffre apposé au moyen  
d'une griffe :



Le numéro de la levée était porté par le même moyen, soit en entier: 6e  
LEVÉE, soit en abrégé : 4e Lée, 3e Lvée :



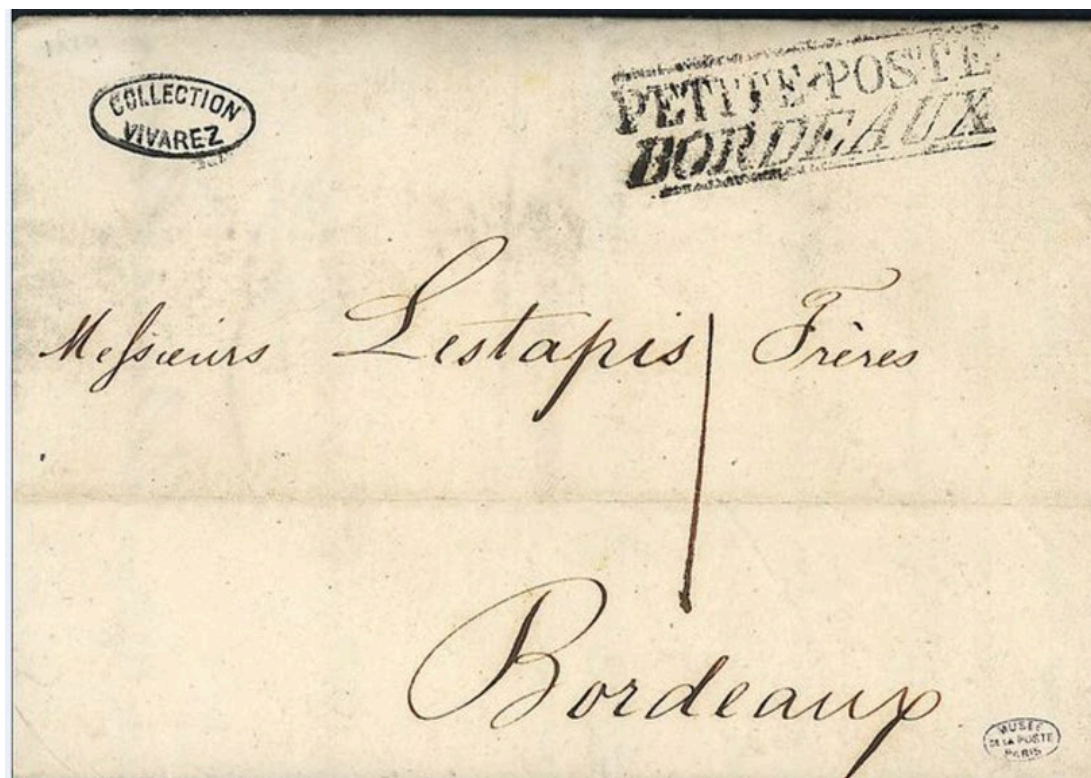
Enfin, on trouvait encore au dos des lettres (et quelque-fois au recto) des  
timbres indiquant la lettre du bureau de poste (en petite capitale) et le  
numéro du facteur.



Ainsi revêtues d'estampilles sous toutes leurs coutures, les lettres ne risquaient évidemment guère de s'égarer.

Aussi le service de la petite poste fonctionna-t-il à l'entière satisfaction des « usagers » sans que rien de défavorable ne fût relevé à son égard. Toutefois, son créateur n'en eut pas longtemps le bénéfice. Un arrêt du Conseil d'Etat en date du 28 juin 1780 supprima, en effet, les privilèges des maîtres des petites postes et incorpora celles-ci dans les postes générales, en laissant cependant un délai allant jusqu'au 1er décembre 1783 pour réaliser ce rattachement.

Nous n'avons pu déterminer la date à laquelle se fit l'incorporation de la petite poste de Lyon. En tout cas, il convient d'insister sur le fait que rien ne fut changé à l'organisation des services de petites postes qui passèrent simplement sous la direction de l'Etat et continuèrent, en fait, à fonctionner comme par le passé, en conservant même leur nom pendant de nombreuses années. (On trouve encore, en 1805, à Bordeaux, des cachets portant la mention « petite poste »).



Lettre transportée par la petite poste de Bordeaux en 1800. Au recto : marque appliquée en noir PETITE-POSTE / BORDEAUX. Source : Musée de la Poste.

Un arrêt du Conseil d'Etat du 31 mai 1786 avait d'ailleurs étendu le bénéfice de la petite poste aux villes qui en étaient dépourvues. Ainsi fut consacrée l'utilité de cette réforme qui, pour avoir été tardive, n'en fut que plus appréciée.

Il faut donc rendre hommage à ceux qui, sans autre appui officiel que des lettres patentes, entreprirent de créer un peu partout des petites postes, et tout d'abord au précurseur que fut M. de Villayer, à Piarron de Chamousset,

et à tous leurs disciples : Dagron de la Motte à Lyon, Delaunay à Nancy, Mangin à Nantes, Auvresle à Strasbourg, etc.

C'est grâce à ces pionniers, dont peu purent bénéficier pleinement du fruit de leurs efforts, que nos pères purent, ce qui nous semble aujourd'hui si naturel, correspondre entre eux à l'intérieur des villes.

L'ensemble des cachets des petites postes forme l'un des chapitres les plus attachants de la marcophilie. Les estampilles de la poste lyonnaise sont, en particulier, fort intéressantes à rechercher et constituent autant de raretés. Heureux ceux qui peuvent mettre la main sur seulement une d'entre elles !

Georges Chapier.”